



La BDEAC, dont le Burundi est désormais actionnaire, souhaite concrétiser son partenariat en participant au financement des projets de développement prioritaires



cessitant un accompagnement et un financement prioritaires :

« Pour accomplir notre mission d'accompagner le développement des États, il est de notre devoir de nous enquêter des projets prioritaires établis

Ce mercredi 04 mai 2022, le Président de la République du Burundi SE Evariste Ndayishimiye a reçu en audience M. Fortunato-Ofa Mbo Nchama, Président de la Banque de Développement des Etats de l'Afrique Centrale – BDEAC- qui était accompagné par le Directeur des Opérations au sein de cet organe régional.

Le Burundi étant désormais actionnaire de la BDEAC, l'équipe dirigeante a indiqué qu'il fait ce déplacement à Gitega pour recevoir les orientations formelles du Gouvernement du Burundi quant aux projets de développement né-

cessitant un accompagnement et un financement prioritaires :
« Pour accomplir notre mission d'accompagner le développement des États, il est de notre devoir de nous enquêter des projets prioritaires établis par ces derniers et en évaluer la compatibilité car nous avons la volonté ferme de concrétiser notre partenariat. Après des séances de travail fructueuses avec les techniciens du Ministère des Finances et de la Planification, nous souhaitons entrer dans le vif du sujet et la Plus Haute Autorité du pays est mieux placée pour nous fournir les orientations formelles » a précisé M. Fortunato-Ofa Mbo Nchama. Le Chef de l'Etat SE Evariste Ndayishimiye a salué le dynamisme et l'engagement des dirigeants de la BDEAC qui ont fait

Dans ce numéro:

page

La BDEAC, dont le Burundi est désormais actionnaire, souhaite concrétiser son partenariat en participant au financement des projets de développement prioritaires

1

Le Couple Présidentiel rehausse la célébration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs à Muyinga

2

Le Président Ndayishimiye exhorte la communauté musulmane du Burundi à s'impliquer davantage dans les travaux de développement

3

Le Japon et la Chine, des partenaires engagés dans le renforcement et l'extension de la coopération au développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 16 du PND Burundi 2018-2027

5

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères et de la coopération au Développement se détermine pour le renforcement de la communication diplomatique

6

que le partenariat avec le Burundi ait un impact concret sur l'amélioration des conditions de vie de la population. Il leur a assuré de l'entière coopération du Gouvernement et du peuple burundais qui n'aspirent qu'au développement de leur pays: « Les Burundais essaient de rattraper le temps perdu dans des décennies de conflits. Nous nous réjouissons de pouvoir compter sur des partenaires de bonne foi pour appuyer les efforts de redressement économique du Burundi. L'heure est désormais à la reconstruction »

Le Président Evariste Ndayishimiye a indiqué que le Gouvernement souhaite concentrer ses efforts au développement et à l'industrialisation du secteur agro-alimentaire, du secteur minier

et des infrastructures routières et ferroviaires qui accéléreraient le désenclavement du Burundi.

A l'issue de cette audience, il a été convenu que les travaux se poursuivront dans les meilleurs délais sous les auspices du Ministre en charge des Finances et de la Planification qui avait également pris part à ces échanges.

Son Excellence Evariste Ndayishimiye a clôturé l'audience en invitant M. Fortunato-Ofa Mbo Nchama, en sa qualité d'Ami et partenaire fiable du Burundi, à prendre part à la célébration du 60^{ème} anniversaire de l'Indépendance du Burundi qui aura lieu le 1^{er} juillet de cette année.

(www.presidence.gov.bi)

Le Couple Présidentiel rehausse la célébration de la Journée Internationale du Travail et des Travailleurs à Muyinga



Le Burundi a célébré le lundi 02 mai 2022 la Journée Mondiale dédiée au Travail et aux Travailleurs. Les cérémonies y relatives, en Province de Muyinga, ont été rehaussées par le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste Ndayishimiye qui était accompagné par la Première Dame du pays, Son Excellence Angeline Ndayishimiye.

Les festivités riches en couleurs pour cette journée célébrée sous le thème « Que toute activité produise un résultat concret qui contribue au bien-être des Burundais », ont été marquées par un long défilé auquel ont pris part 87 groupes de travailleurs représentant différents secteurs de la vie nationale.

Les représentants des employés et des employeurs qui ont tour à tour pris la parole à cette occasion ont entre autres sa-

lué les efforts du Président de la République Son Excellence Evariste Ndayishimiye et de son Gouvernement à renforcer le dialogue social dans les divers milieux socioprofessionnels du pays.

Ils ont toutefois soulevé certaines préoccupations liées notamment au non-respect des contrats de travail et des accords issus des dialogues sociaux, les questions en rapport avec la cherté de la vie, la pénurie du carburant, la poli-

tique salariale, l'injustice sociale, pour ne citer que cela.

Prononçant le discours de circonstance, le Chef de l'Etat a tenu à répondre à certaines de ces préoccupations.

En effet, Il a souligné que l'épanouissement et le bien-être des Burundais sont conditionnés par le niveau de production dans le pays. Il a ainsi exhorté ses compatriotes à redoubler d'efforts pour accroître les recettes et ainsi pouvoir jouir de leurs dividendes.

« Les questions en rapport avec la cherté de la vie, la hausse des salaires, les annales, primes et autres indemnités seront résolues par rapport au fruit de votre travail », a indiqué le Numéro Un Burundais.

Le Président de la République estime que ce sont les employés eux-mêmes qui détiennent les solutions aux problèmes qui hantent leurs secteurs de travail. Il les a invités à soumettre ces solutions aux autorités compétentes pour le bon fonctionnement des services dans le but de contribuer au développement du pays.

« La reconstruction socio-économique du Burundi passera impérativement par ses fils

et filles », a martelé le Chef de l'Etat après avoir expliqué que tout Burundais travaillant dans le secteur public ou privé fait partie intégrante de l'Etat et qu'il a obligation de résultat.

Réagissant à la question relative au non-respect des accords résultant des dialogues sociaux, le Chef de l'Etat conseille aux employés et employeurs de se convenir sur les engagements qui avantagent les deux parties afin d'éviter leur violation par l'une ou l'autre partie.

Concernant les cas d'injustice sociale qui se rapportent dans certains milieux professionnels, Son Excellence le Président Ndayishimiye plaide pour le respect de la loi et demande que les coupables soient poursuivis et sanctionnés.

Il a clôturé en remerciant les employés et employeurs qui ne ménagent aucun effort pour améliorer la qualité des prestations dans leurs secteurs. Il a saisi cette occasion pour primer ceux qui se sont démarqués surtout les coopératives qui contribuent énormément au développement du pays et les jeunes qui s'investissent admirablement dans des projets de développement. (www.presidence.gov.bi)

Le Président Ndayishimiye exhorte la communauté musulmane du Burundi à s'impliquer davantage dans les travaux de développement

A lors qu'il s'était joint le lundi 02 mai aux musulmans de la Province de Muyinga pour la prière marquant la rupture du jeûne de Ramadan, le Chef de l'Etat Son Excellence Evariste



Ndayishimiye les a exhortés à s'impliquer davantage aux travaux de développement en vue de contribuer à l'accroissement des recettes de l'Etat.

« Le temps de la haine et la discrimination ethnique au Burundi est révolu. C'est le temps de s'atteler aux travaux de développement pour augmenter les recettes de l'Etat », a indiqué le Président de la République après avoir salué l'œuvre de la communauté musulmane à Muyinga dans le maintien de la paix et la sécurité.

Le Numéro Un Burundais a félicité les musulmans pour avoir réussi à pratiquer le jeûne de 30 jours jusqu'au bout en priant pour eux-mêmes, mais aussi pour le pays. Ainsi, il leur a souhaité une bonne fête.

« Que cette fête nous rappelle de rester aux côtés de Dieu et je souhaiterais qu'elle soit

célébrée par tous les Burundais car elle renforce l'amour et la solidarité », a-t-il poursuivi.

A cette occasion, Son Excellence le Président Ndayishimiye a octroyé une enveloppe en vue de témoigner son soutien aux musulmans les plus démunis pour la célébration d'Eid al-Fitr pour cette année 2022.

Il sied de signaler que la communauté musulmane de la Province de Muyinga qui s'était rassemblée au Stade Mukoni a également donné au Chef de l'Etat un cadeau d'une vache de race frisonne pour exprimer leur haute appréciation quant à la présence du Père de la Nation à cette prière.

(www.presidence.gov.bi)

Citiboke: l'Ombudsman burundais assiste le centre de santé de Kaburantwa

L'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a octroyé mardi, le 3 mai 2022, une aide au Centre de Santé de Kaburantwa en commune Buganda de la Province Cibitoke composée de matériel médical : une machine couveuse, un monitoring d'anesthésie et un microscope.

Honorable Edouard Nduwimana a fait savoir qu'il pose ce geste charitable dans le but d'encourager et soutenir les sœurs de la congrégation de la Sainte Bernadette responsables de ce centre de santé ainsi que le personnel de ce centre de santé.

Madame Vivine Nizigiyimana Directrice du centre de santé de Kaburantwa a remercié vivement l'Ombudsman burundais pour cet acte charitable et a fait savoir que c'est un ouf de soulagement pour les mères qui mettent au monde des prématurés dans ce Centre de Santé et qui, au paravant se déplaçaient dans d'autres hôpitaux pour avoir accès à des couveuses.

Elle a saisi cette occasion pour demander d'autres soutiens en matériel dont des matelas, des lits sans oublier un appareil d'anesthésie étant donné que ce centre de santé accueille beaucoup de patients, a souligné Madame Nizigiyimana Vivine.



L'Ombudsman burundais Honorable Edouard Nduwimana a par la suite tenu une réunion au Chef-lieu de la Province Cibitoke à l'endroit des responsables des différents services socioprofessionnels de la Province. Cette réunion avait pour objectif de soutenir les habitants de cette province dans leurs travaux et renforcer la cohésion sociale. Honorable Edouard Nduwimana a aussi présenté le coordonnateur de la région ouest du Burundi Tharcisse Havyarimana.

Cette réunion était également pour l'Ombudsman burundais l'occasion d'expliquer aux participants la mission de l'institution de l'Ombudsman, celle d'analyser

les plaintes, assurer la médiation entre les citoyens et mener des enquêtes sur les violations des droits des citoyens par les autorités, a précisé Honorable Edouard Nduwimana, ombudsman burundais. Le représentant de l'institution de l'Ombudsman dans

la région Ouest Monsieur Tharcisse Havyarimana représentera l'ombudsman dans les provinces Bujumbura, Bubanza, Cibitoke et Bujumbura Mairie. (www.rtnb.bi)

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement renforce la culture de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les malversations économiques



Le Mardi 03 avril 2022, lors des présentations des réalisations du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, sur le cas du renforcement de la bonne gouvernance, le Ministre a indiqué que plusieurs actions ont été menées dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 13 du Plan National de Développement du Burundi 2018-2027 sur la gouvernance ainsi que celles en rapport avec l'axe 2 du même plan relatif au Développement des Infrastructures publiques.

Sur le chapitre de la bonne gouvernance, le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a informé que des réunions à l'intention du personnel du Ministère, à tous les niveaux ont été tenues dans le but de l'intensification du dialogue social inclusif et la promotion de politique de tolérance zéro à la corruption et autres malversations économiques, l'amour du travail ainsi que le sentiment d'appartenance au sein de du Ministère.

Son Excellence Ambassadeur Albert Shingiro a informé que des visites de terrain ont également été effectuées par le Cabinet auprès des services décentralisés du Ministère pour se rendre compte de la qualité du travail et des services rendus au public.

Etant donné que *"l'apprentissage est la seule chose que l'esprit n'épuise jamais, ne craint jamais et ne regrette jamais"*, trois ateliers de formation dans les domaines clés de l'administration, de la gestion et de l'inspection à l'intention du personnel concerné ont été organisés. D'autres cadres du Ministère sont dans des formations de renforcement des capacités dans plusieurs pays partenaires.

Quatre missions d'inspection dans les Missions Diplomatiques et Consulaires du Burundi à l'étranger ont été effectuées aux Ambassades du Burundi à Addis-Abeba, à Kinshasa, à Paris et à Bruxelles.

Son Excellence Albert Shingiro a signalé que, dans le but du renforcement de la bonne gouvernance, la lutte contre la corruption et les malversations économiques, le Ministère a élaboré une Stratégie de la Bonne Gouvernance, de la Lutte contre la Corruption et les Malversations Economiques. Le livret est disponible. Il a affirmé que cette stratégie et son plan d'actions servira de tableau de bord, voire de boussole pour faire de la bonne gouvernance, une réalité dans le Ministère. Un manuel de vérification va être bientôt mis en place. Les termes de référence de l'étude de faisabilité de ce manuel de vérification interne ont été

élaborés. Ainsi que le suivi interne de l'exécution du budget a été fait avec soins et sanctionné par un rapport trimestriel y relatif.

Le projet de l'annuaire statistique, édition 2020 du Ministère a été produite et est disponible. Il sera publié au quatrième trimestre.

Le Ministre a informé que le Ministère s'est doté récemment et pour la première fois dans l'histoire du

pays d'un document clair et concis de Politique Etrangère du Burundi. Son Excellence Albert Shingiro a souligné que la vulgarisation de ce document essentiel pour tout diplomate Burundais au sein des Missions Diplomatiques et Consulaires du Burundi à l'étranger est en cours. Il a informé que les livrets de ce document de politique étrangère sont disponibles pour une consultation. ([Rédaction-MAECD](#))

Le Japon et la Chine, des partenaires engagés dans le renforcement et l'extension de la coopération au développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 16 du PND Burundi 2018-2027

Dans le but du renforcement et l'extension de la coopération au développement dans le cadre de la mise en œuvre de l'axe 16 du PND Burundi 2018-2027, le Ministre des Affaires Etrangères



et de la Coopération au Développement a signé des Accords de coopération avec le Japon et la Chine.

Le 26 février 2022 a eu lieu la signature de l'échange de lettres dans le cadre du suivi du financement du projet de réhabilitation, modernisation et extension de l'Aéroport International Melchior NDADAYE. Le Ministre a indiqué que des experts chinois sont attendus pour commencer la concrétisation de ce projet extrêmement important et stratégique pour le Burundi.

Le Ministre a aussi informé l'opinion que le suivi des activités de la déviation de la RN1 à côté du palais présidentiel Ntare House a été assuré auprès du partenaire chinois qui finance ledit projet. Les activités ne sont pas encore commencées à cause de la pandémie du covid 19.

En ce qui concerne le suivi du projet de Construction

de la Centrale Hydroélectrique sur la Rivière Ruzibazi, l'achèvement et la réception provisoire des travaux de cette Centrale sont prévus au premier semestre de l'année 2023 si le calendrier est res-

pecté.

Le suivi du Projet de Réhabilitation et modernisation du Port de Bujumbura financé par le Japon a été assuré et les travaux sont en cours d'exécution.

Toujours dans le cadre de la coopération avec le partenaire japonais, Son Excellence Albert Shingiro a signalé que des négociations pour que les fonds de contrepartie générés par la vente du Carburant et du Riz Don Japonais soient utilisés pour la construction des infrastructures au Burundi ont été entamées et se poursuivent normalement dans un esprit de compromis et de confiance mutuel. Il a ajouté que l'échange de notes de coopération entre le Burundi et le Japon dans le cadre de l'octroi au Burundi du don Carburant a eu lieu le 24 mars 2022. ([Rédaction-MAECD](#))

La coopération bilatérale et multilatérale redynamisée

Dans le cadre de la coopération bilatérale, le Ministère a négocié 9 Accords de Coopération technique et économique avec les partenaires bilatéraux variés. Cela a été annoncé par son Excellence Albert Shingiro lors de la présentation des réalisations par la période allant de janvier à mars 2022. Le Ministère a signé avec l'Ouganda 4 accords dans le domaine des sports, des Consul-tations Diplomatiques et Politiques, des Hydro-carbures et dans le secteur de l'Energie. D'autres ac-cords de coopération ont été signés avec la Gambie le 5/02/2022, la Turquie le 13 mars, l'Algérie le 17 mars et l'Israël le 6 avril 2022. Quant à l'Accord d'Exemption des Visas pour les Détenteurs des Passeports Diplo-matiques, spéciaux, et de services entre le Burundi et l'Egypte, Son Excellence Albert Shingiro a fait savoir qu'il est déjà en vigueur après la clôture des procé-dures de ratification dans les deux pays.

En ce qui concerne la coopération avec les Etats Unis d'Amérique, le Ministère a signé le 11 février 2022 avec la partie américaine un accord d'assistance au Gouvernement du Burundi dans ses efforts pour le développement durable dans les secteurs variés..

Des visites mutuelles à plusieurs niveaux, technique, ministériel et au plus haut niveau ont été aussi effec-tuées à des missions de travail en Turquie, en Algérie et en Israël où le Ministre a signé respectivement avec ses collègues un accord sur la double imposition et la fraude fiscale, un Accord de coopération en matière de suppression des visas au profit des Burundais et Algé-riens détenteurs des passeports diplomatiques et de service et un accord de coopération général avec l'Etat d'Israël.



Le Ministre n'a pas manqué d'exprimer sa gratitude envers la visite de travail au Saint-Siège, le 25 mars 2022 par le Président de la République S.E.M Evariste NDAYISHIMIYE. Il a fait savoir que cette visite a été un événement phare du trimestre passé car elle aura permis de raviver la flamme des relations bilaté-ales entre le Burundi et le Vatican. Le Ministre a aussi souligné que cette visite s'est aussi soldée par la promesse du Saint Père François de visiter le Bu-rundi en 2023 à une date à convenir par canal diplo-matique usuel.

Il convient également de souligner sa gratitude en-vers les visites du Chef de l'Etat aux sommets régio-naux en matière de paix, sécurité, stabilité et déve-loppement dans la région à Kinshasa et à Nairobi et la participation au Sommet UA-UE à Bruxelles où le chef de l'Etat a eu des entretiens fructueux avec les hautes autorités de l'Union Européenne et de la com-mission Européenne. A Kinshasa, le 24 février, les Chefs d'Etat ont approuvé la tenue du prochain som-met des chefs d'Etat du Mécanisme régional de suivi-évaluation de l'Accord cadre pour la paix, la sécurité et la coopération en RDC et dans la région à Bujum-bura en 2023.

Dans le domaine de l'éducation, Ambassadeur Albert Shingiro a fait savoir que le Ministère a négocié et obtenu 129 bourses d'études et 46 stages de formation auprès des partenaires bilatéraux variés.

Pour ce qui est des mécanismes de coopération, le Ministère a organisé à Bujumbura la 3^{ème} session de la Commission Mixte de coopération entre le Burundi et l'Ouganda qui a eu lieu du 22 au 24 mars 2022. Il a fait savoir que d'autres sessions de commissions mixtes entre le Kenya, la Guinée Equatoriale, la RDC, le Soudan, la Tanzanie, l'Oman, etc. sont en-

core en cours de préparation.

Dans le cadre du renforcement de la coopération avec les organisations régionales africaines et internationales, le Ministère a indiqué qu'il a représenté le Gouvernement à une quinzaine de réunions techniques et statutaires des Organisations Régionales Africaines et Internationales dont le Burundi est Membre. Le Ministère a également pris part à neuf conférences à caractère régional et international organisées par les organisations dont le Burundi est membre. (Rédaction-MAECD)

Le Ministre en charge des Affaires Etrangères et de la coopération au Développement se détermine pour le renforcement de la communication diplomatique

Mardi le 03 avril 2022, lors de la présentation des réalisations du Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement, dans le cadre de renforcer la communication diplomatique le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement Son Excellence Albert Shingiro a indiqué que le Ministère a poursuivi le plaidoyer pour obtenir la reprise de la coopération

directe avec tous les pays et organisations régionales et internationales qui avaient unilatéralement suspendu la coopération avec le Burundi. Cette offensive diplomatique a eu comme résultat la levée des sanctions injustes qui pesaient jusque-là sur les épaules du Burundi ainsi que le retour remarqué de notre pays sur la scène régionale et internationale.

Dans le cadre de la promotion de l'image du pays, il a informé que le Ministère a conçu et transmis un projet de production d'un film documentaire et d'élaboration



des livrets sur le Burundi.

Les partenaires ont déjà approuvé le projet et un budget de financement y a été alloué.

Dans le cadre de la promotion des relations de bon voisinage, le Ministre Albert Shingiro a fait savoir que le Ministère a poursuivi avec détermination le processus de normalisation de nos relations avec notre voisin du nord le Rwanda et il a affirmé que ce processus arrive à un niveau satisfaisant. (Rédaction-MAECD)

La consolidation d'une relation stratégique entre la Diaspora et le Gouvernement, ainsi que la Promotion de l'Emploi des Migrants, une réalité au Ministère en charge des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Le Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement a exercé pas mal d'activités relatives au renforcement de la relation entre le Gouvernement et la Diaspora, et à la promotion de l'emploi des migrants. Ceci a été annoncé par le Ministre Son Excellence Albert Shingiro lors de la présentation du bilan des réalisations du Ministère par la période allant de janvier à mars 2022. Il s'agit entre autre de la participation à une réunion de la Commission de Concertation et de Suivi sur la Prévention et la Répression de la Traite des personnes, à deux séances d'analyse du document de la stratégie de mise en œuvre de la Politique Nationale de la migration de la main d'œuvre au Burundi, et la participation à deux réunions, dans le cadre de la promotion, la mobilité de la main d'œuvre et des mécanismes d'intégration régionale.

Il a ajouté que le Ministère a également assuré le suivi du processus de mise en place d'une ordonnance conjointe entre les Ministres ayant les affaires étrangères et les finances dans leurs attributions portant sur l'exonération des taxes sur les effets personnels des membres de la Diaspora burundaise qui regagnent définitivement leur patrie. Une retraite du comité ad hoc chargé de la mise à jour de la stratégie de mise en œuvre de la Politique Nationale de la Diaspora du 21 au 25 février 2022 s'est tenu à Gitega. Le Ministère a également participé à une réunion technique pour la mise en œuvre du projet tripartite (Gouvernement du Burundi, OIM et BAD). Le projet tripartite BAD est basé



sur la « Réduction du chômage des jeunes et l'engagement de la Diaspora ».

En ce qui concerne la promotion de l'emploi des travailleurs migrants Burundais, les instruments de ratification de deux Accords bilatéraux en matière de la migration de la main d'œuvre avec l'Arabie Saoudite ont été élaborés et soumis au Conseil des Ministres pour approbation et au Parlement pour adoption.

Selon Son Excellence Albert Shingiro, des accords similaires se poursuivent avec le Qatar, Oman et les Emirats Arabes Unis. Après la signature de ces accords, le Ministère mènera également des démarches diplomatiques avec le Koweït et le Bahreïn afin d'élargir le marché de la main d'œuvre burundaise à l'étranger.

Pour ce qui est de la promotion de la présence des Burundais dans les organisations régionales et internationales, SE Albert Shingiro a fait savoir que le Ministère a mené une campagne tous azimuts pour faire élire le Burundi comme Membre du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine pour un mandat de deux ans, suivi de l'élection du Burundi

comme membre de la commission du développement social des Nations Unies. Il a signalé que M. Domitien NDAYIZEYE et Sylvestre NTIBANTUNGANYA tous les deux anciens Présidents du Burundi ont été respectivement élus d'abord comme membres, puis pour présider le conseil des Sages de l'Union Africaine et le conseil des Sages de la Force en attente de la Communauté Est Africaine (EAC Stand-by

Force), suivi de l'élection de l'Honorable vital Bambase comme membre de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones pour un mandat de 3 ans.

Son Excellence Albert Shingiro n'a pas manqué d'éveiller les âmes à constater que le retour du Burundi sur la scène régionale et internationale est aujourd'hui une réalité. (Rédaction-MAECD)

Le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement déterminé pour la recherche des infrastructures publiques propres au Gouvernement

Pour l'amélioration de la qualité du travail pour tout le personnel ainsi que la promotion de la culture digitale, S.E Albert Shingiro a porté à la connaissance de l'opinion que le Ministère a interconnecté ses deux bâtiments abritant ses services en réseau informatique et téléphonique unifié et sécurisé pour partager l'internet avec la même passerelle.

Le Ministre a indiqué que le Ministère a assuré le suivi des travaux de construction des ambassades, résidences et clôtures des terrains obtenus récemment de la part des pays hôtes. Il a informé que tous les travaux liés à la construction de la résidence à l'Ambassade du Burundi à Addis-Abeba sont achevés tandis que ceux de la Chancellerie sont à 75% du taux d'exécution. A Paris, les travaux de réhabilitation de la Résidence sont à 85%. A Kinshasa en RDC, les travaux de réhabilitation de la Résidence sont presque terminés. Toujours à Kinshasa, les démarches diploma-



tiques en vue de la restitution de la parcelle du Burundi spoliée dans le quartier Gombe de Kinshasa se poursuit normalement. Le principe de la réciprocité ne sera

appliqué qu'après avoir épuisé toutes les options et les outils que la diplomatie nous offre compte de la qualité de nos relations avec ce pays en ce moment. A Bruxelles en Belgique, la réhabilitation de la toiture de la chancellerie est terminée. Pour Dodoma en Tanzanie, les travaux de construction de la clôture de la parcelle offerte par le pays hôte sont évalués à 95%. A Kigoma, le nouveau plan de construction du Consulat a été validé. La nouvelle budgétisation est en cours d'analyse pour approbation. Pour ce qui est de Mogadiscio en Somalie, les travaux avaient été suspendus par le Gouvernement Somalien pour des raisons d'emplacement de la parcelle, mais après les démarches diplomatiques menées auprès du Gouvernement somalien, la parcelle a été réattribuée à

l'Etat du Burundi.

En citant le proverbe en Kirundi qui dit "**Gira iwawe wubawe**", le Ministre a rassuré le public que cette politique d'acquisition des bâtiments propres à l'Etat se poursuivra jusqu'à transformer à court et à moyen terme l'Etat du Burundi en Etat propriétaire et rompre définitivement avec l'Etat locataire aussi bien au Bu-

rundi qu'à l'étranger. Il a informé que c'est dans ce cadre que le Ministère est en train d'assurer le suivi de la construction du bâtiment du Ministère des Affaires étrangères et de la coopération au développement à Gitega capitale politique avec le financement de la République populaire de Chine.

(Rédaction-MAECD)

Le Ministère en charge de la santé vulgarise le document de Redevabilité de la vaccination



Le Ministère de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida a organisé mardi, le 03 mai 2022 à Gitega, une réunion de haut niveau à l'intention des hauts cadres du Ministère de la Santé, des médecins responsables des provinces sanitaires et des médecins chefs des districts sanitaires de tout le pays.

Selon le Ministre de la Santé Publique et de la Lutte contre le Sida, Dr Sylvie Nzeyimana, cette réunion était organisée au moment où le Burundi célébrait la semaine africaine de la vaccination, une semaine habituellement célébrée la dernière semaine du mois d'avril de chaque année.

En marge de cette réunion, un document intitulé « Redevabilité de la vaccination au niveau

communautaire » a été diffusé. Comme l'a fait savoir la Ministre de la Santé Publique, ce document a été élaboré par le Ministère de la Santé Publique en collaboration avec ses partenaires au développement.

Le contenu de ce document relate les responsabilités de tout un chacun en ce qui concerne la montée de la couverture vaccinale, tout en évitant qu'il y ait des enfants qui ne soient pas vaccinés ou qui abandonnent la vaccination en cours de route.

Au cours de cette réunion, les participants ont pu échanger sur la part de chacun dans la mobilisation et la sensibilisation pour qu'il n'y ait plus d'enfant qui ne soit pas vacciné sur tout le territoire national selon le calendrier vaccinal.

Les participants ont également passé en revue les différents facteurs qui pourraient entraver la réussite de la politique de vaccination pour tous les enfants et les solutions à y apporter. Avaient également pris part à cette réunion les gouverneurs de toutes les provinces du pays ainsi que les partenaires au développement dans le secteur de la santé, surtout dans le domaine de la vaccination.

(www.rtnb.bi)

REPUBLIQUE DU BURUNDI

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Secrétariat Général de l'Etat

**COMMUNIQUE DE PRESSE N°08 DE LA REUNION DU CONSEIL DES
MINISTRES DU MERCREDI 04 MAI 2022**

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 04 mai 2022, à Gitega, sous la présidence de son Excellence Monsieur le Président de la République, Général Major Evariste NDAYISHIMIYE.

Avant de présenter l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a exprimé ses condoléances au peuple burundais et aux familles des militaires burundais en mission de maintien de la paix en Somalie, victimes d'une attaque terroriste du groupe Al Shabaab. Il a demandé de prier pour leur âme.

Après la présentation de l'ordre du jour, Son Excellence le Président de la République a invité le Premier Ministre à présenter la synthèse des observations issues de la réunion préparatoire du Conseil des Ministres qu'il a lui-même présidée le vendredi 29 avril 2022, et qui était consacrée à l'analyse des mêmes dossiers inscrits à l'ordre du jour.

Après restitution par le Premier Ministre au Président de la République, les dossiers analysés sont les suivants :

- 1. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord sur l'abolition mutuelle des procédures de visas pour les titulaires de passeports diplomatiques ou de service entre le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.**

Dans le but d'intensifier les liens bilatéraux d'amitié et de coopération, de renforcer davantage leurs relations bilatérales, de développer et d'étendre leur cadre de coopération, le Gouvernement de la République du Burundi et le Gouvernement de la Fédération de Russie ont signé à Bujumbura, le 06 février 2018, l'accord sur l'abolition mutuelle des Procédures de Visas pour les Titulaires de Passeports Diplomatiques ou de Service.

Cette accord est guidé par le désir de favoriser le développement des relations amicales entre les deux pays et de créer les conditions les plus favorables possibles pour les déplacements des citoyens des deux pays détenteurs des passeports diplomatiques et de service en cours de validité.

En ratifiant cet Accord, le Burundi aura contribué à sa mise en œuvre, notamment en rapport avec la promotion de la libre circulation et du droit d'établissement des ressortissants des deux pays.

Après échange et débat, le projet a été **adopté**.

2. Projet de Protocole des Etats Membres de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale relatif aux Elections, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

Les élections dans le monde en général et en Afrique en particulier, jouent un rôle important dans les processus de paix et les transitions démocratiques. Leur objectif est de permettre aux citoyens de choisir librement leurs représentants politiques et d'allouer le pouvoir de manière pacifique. Toutefois, lorsqu'une société connaît déjà des tensions et que les enjeux de la compétition électorale sont importants, des violences et des fraudes peuvent affecter les élections.

Selon une étude réalisée en 2015, 20 % des élections des deux dernières décennies sont considérées comme violentes. Ces violences ne sont pas le résultat des élections, mais bien le reflet des dysfonctionnements des processus politiques. Lorsqu'elles sont bien organisées, les élections peuvent ouvrir la voie à la liberté d'expression et initier des alternances ou transitions pacifiques.

Sur base de ces observations, le Comité Consultatif Permanent des Nations Unies chargé des Questions de Sécurité en Afrique Centrale s'est levé pour prendre les choses en mains, afin de faire asseoir la paix, la sécurité et la stabilité dans la sous-région.

Ainsi, lors de la 50^e Réunion de ce Comité, tenue à Malabo en République de Guinée Equatoriale du 2 au 4 décembre 2020, le Comité a fait une déclaration de Malabo sur les élections démocratiques et pacifiques comme moyen de renforcer la stabilité et d'atteindre les objectifs de développement durable en Afrique Centrale.

Proposée par la République du Burundi, la thématique de la gestion des processus électoraux dans l'espace CEEAC a été développée lors de la 51^e réunion de ce Comité, tenue à Bujumbura du 24 au 28 mai 2021.

En proposant cette thématique, la République du Burundi s'est référée à ses élections de 2018 et 2020 qui ont été marquées par une réussite à plus grande

échelle, caractérisées par un aspect démocratique, transparent et surtout avec un financement totalement dépourvu des subsides étrangères.

Au cours de cette réunion, l'une des recommandations formulées par les Etats membres a été de « développer un protocole sous -régional sur la gestion des élections en Afrique Centrale ».

C'est ainsi que la République du Burundi, qui assurait la présidence dudit Comité dans cette période de mai 2021 à novembre 2021, s'est proposée d'initier un projet de protocole et de le présenter aux autres Etats de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale.

Ce projet de protocole, une fois acceptée par les Etats membres, aidera toute la Communauté sous-régionale à maîtriser certains problèmes politico-sécuritaires qui hantent la sous-région.

A l'issue des échanges, le projet a été **adopté**.

3. Projet de loi portant ratification par la République du Burundi de l'accord général de coopération bilatérale entre le Gouvernement de la République de Serbie et le Gouvernement de la République du Burundi, présenté par le Ministre des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement.

La République du Burundi et la République de Serbie, se fondant sur les liens bilatéraux d'amitié, de coopération et de solidarité qui existent entre les deux pays et leurs peuples, souhaitent renforcer les liens mutuels existants, développer et étendre davantage leur cadre de coopération.

A cet effet, un accord général de coopération a été signé entre les deux pays, le 20 février 2019 à Belgrade. Il s'agit d'un instrument qui servira de base pour les négociations et la conclusion des autres accords sectoriels dans divers domaines pertinents.

En ratifiant cet Accord, le Burundi aura contribué à la consolidation et à l'amélioration des relations mutuelles de coopération basées sur le principe du respect de la souveraineté nationale. Il aura également contribué à la diplomatie économique qui figure parmi les priorités de son Gouvernement.

A l'issue des échanges, le projet a été **adopté**.

4. Projet de loi portant modification de la loi n°1/35 du 31 décembre 2014 portant cadre organique des confessions religieuses, présenté par le Ministre de l'Intérieur, du Développement Communautaire et de la Sécurité Publique.

Depuis la promulgation de la loi n°1/35 du 31 décembre 2014 portant cadre organique des confessions religieuses, le constat est que certaines Eglises, au lieu d'être de repères de la morale qui enseignent le bien et éviter le mal, deviennent plutôt des terrains de conflits et d'affrontement entre fidèles. Certains vont jusqu'à se rentrer dedans pendant le culte.

Les raisons de ces querelles sont diverses, notamment la mésentente relative à la gestion des biens de l'Eglise ou entre les organes dirigeants. Certains organes dirigeants au sein des Eglises ne veulent pas quitter leurs fonctions après l'expiration de leur mandat, ce qui laisse penser que l'intention de ces organes n'est pas une bonne gestion mais plutôt une gestion qui tend vers des détournements et l'appropriation pure et simple des biens de l'Eglise.

La situation conflictuelle dans certaines Eglises a fait que la Police Nationale du Burundi soit souvent interpellée pour aller assurer l'ordre dans les lieux de culte pour éviter des confrontations physiques.

En plus de ce contexte de trouble à l'ordre public causé par certaines Eglises, il s'observe la persistance des faits qui sont contraires à la loi n°1/35 du 31 décembre 2014 portant cadre organique des confessions religieuses notamment :

- Les églises qui fonctionnent sans agrément ;
- Le trafic des photocopies des ordonnances ministérielles d'agrément ou falsification des ordonnances d'agrément pour permettre aux églises non encore agréées d'organiser des cultes ;
- L'implantation des églises sans respecter la distanciation exigée par la loi ;
- Des églises qui exercent leurs cultes dans des salles de classe, des cabarets ;
- Des églises qui ne remplissent pas les conditions minimales de salubrité et d'hygiène ;
- Des églises qui ne respectent pas les heures réglementaires d'exercice de culte ou qui font des tapages, troublant ainsi la quiétude de la population ;
- Des responsables des confessions religieuses qui abusent de leurs fidèles.

L'objectif du Gouvernement du Burundi est d'établir l'ordre public, de faire respecter la loi, les bonnes mœurs, tout en garantissant les libertés publiques.

Les confessions religieuses, étant des partenaires privilégiés dans l'organisation de la société, doivent, en plus de l'aspect spirituel, participer au développement du pays au même titre que les autres organisations tant nationales qu'internationales opérant au Burundi. C'est dans le souci de trouver une solution durable au fonctionnement des Eglises que ce projet de loi est proposé

Les principales innovations apportées à la loi en vigueur concernent :

- La suppression de l'Organe de Régulation et de Conciliation des Confessions Religieuses qui s'est révélé inefficace;
- La réglementation sur les jours, les heures et les lieux de culte tout en permettant aux fidèles de vaquer à leurs activités quotidiennes en vue de leur propre développement ;
- L'obligation aux confessions religieuses en quête d'agrément de disposer des lieux de culte décentes remplissant les conditions d'hygiène et construites en matériaux durables ;
- L'exigence d'un certain niveau d'étude élevé jusqu'au niveau baccalauréat pour les dirigeants des confessions religieuses et des mouvements religieux, afin de garantir un meilleur leadership capable de bien orienter les fidèles;
- L'exigence, pour les confessions religieuses qui fonctionnent sous le régime réglementaire des églises-mères étrangères, de conclure un accord cadre avec le Gouvernement du Burundi;
- L'exigence de la traçabilité des fonds en provenance des pays étrangers destinés au financement des confessions religieuses ;

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de :

- Supprimer la disposition qui parle du poste de visionnaire ;
- Insérer une disposition qui prévoit la mise en place d'un Conseil doctrinaire dans les confessions religieuses qui le souhaitent mais qui ne fait pas partie des organes dirigeants ;
- Insérer une disposition qui précise que les organes dirigeants sont élus de façon démocratique et se distinguent des titres spirituels ;
- Prévoir des démembrements du Comité d'Arbitrage pour pouvoir régler les différends jusque dans les succursales si elles existent ;
- Dans l'agrément des confessions religieuses, prévoir un agrément provisoire et donner l'agrément définitif après s'être assuré que toutes les exigences ont été remplies ;
- Dissocier les responsabilités du Représentant Légal et du responsable du culte ;
- Préciser que le mandat des organes dirigeants est de 5 ans renouvelable ;
- Au lieu d'interdire un fidèle à appartenir à plusieurs confessions religieuses, interdire plutôt à un fidèle d'appartenir aux organes dirigeants de plus d'une confession religieuse ;
- Insérer une disposition qui interdit à une personne de se considérer comme Dieu et qui interdit aussi de prêcher l'athéisme ;
- Prévoir une disposition qui autorise les pouvoirs publics d'organiser les élections lorsque les organes dirigeants des confessions religieuses refusent d'organiser les élections à la fin de leur mandat ;
- Sensibiliser les confessions religieuses qui exercent des activités lucratives à déclarer et payer l'impôt.

5. Politique nationale d'artisanat et sa stratégie de mise en œuvre, présentée par la Ministre du Commerce, du Transport, du Commerce et de l'Industrie.

L'artisanat au Burundi constitue un secteur indispensable et incontournable dans la mise en œuvre d'une politique ambitieuse de développement, grâce à sa capacité et potentialité à générer des emplois avec un minimum de capital, lutter contre la pauvreté des ménages et de la population.

Actuellement, le secteur de l'artisanat continue à se développer sans documents d'orientations stratégiques, car la quasi-totalité des activités artisanales s'exercent dans un cadre non structuré.

Pour y remédier, le développement de ce secteur commencera par la mise en place d'une stratégie nationale de mise en œuvre de la Politique Nationale de l'Artisanat et son plan d'actions opérationnel.

Les résultats attendus de la présente stratégie sont d'une importance capitale en matière de création d'emplois stables et décents, de production artisanale à haute valeur ajoutée, de valorisation des ressources locales, de développement du savoir-faire, d'exportation des produits nationaux diversifiés et d'ancrage des métiers de l'artisanat dans la réalité et dans le patrimoine du pays.

Cette politique ainsi que sa stratégie de mise en œuvre vont offrir un cadre de référence pour une meilleure synergie des intervenants et une organisation rationnelle des activités de développement et de promotion du secteur artisanal.

A l'issue du débat, la politique et sa stratégie de mise en œuvre ont été **adoptées** avec les recommandations suivantes:

- Dans la Note de présentation, montrer tout le processus de préparation de ce projet ;
- Montrer l'état des lieux de l'Artisanat ainsi que l'objectif à atteindre ;
- Montrer comment les artisans seront protégés et appuyés, notamment par la construction d'une sorte de Musée de l'artisanat;
- Traduire cette politique en Kirundi et trouver des termes appropriés qui valorisent le métier, avec l'appui du Service National de Législation ;
- Préciser la période de vie de cette politique ;
- Redynamiser les écoles d'Artisanat ;
- Renforcer les capacités des artisans pour qu'ils produisent des objets de qualité ;
- Exprimer le budget nécessaire en francs burundais ;

6. **Projet de décret portant missions, composition, organisation et fonctionnement du Bureau de Centralisation Géomatique**, présenté par les Services de la Primature

Le Bureau de Centralisation Géomatique a été créé en 2013 et a pour mission essentielle de coordonner toutes les activités visant à créer une Infrastructure Nationale des Données Spatiales au Burundi, de consolider et d'organiser l'échange et la diffusion d'informations géographiques entre tous les partenaires, producteurs et utilisateurs nationaux, régionaux et Internationaux.

Ce décret a été modifié dans le but de se conformer à la nouvelle constitution de 2018, en plaçant le Bureau de Centralisation Géomatique sous la tutelle de la Primature, car avant, il était sous la tutelle de la 2^{ème} de la Vice-Présidence de la République qui n'existe plus conformément à la nouvelle Constitution.

La révision actuellement proposée permettra de mettre dans ce décret, en plus du Comité de pilotage, les autres organes complémentaires dans la mise en œuvre des missions du Bureau de Centralisation Géomatique, à savoir :

- Le comité technique géomatique ;
- La plateforme nationale Système d'Information Géographique.

Après échange et débat, le projet a été **adopté** avec comme recommandations de bien reformuler le titre en précisant le décret qu'il vient modifier.

7. **Note sur l'organisation des états généraux de l'éducation, édition 2022**, présentée par le Ministre de l'Education Nationale et de la Recherche Scientifique

Depuis 2010, le Gouvernement du Burundi a entrepris une importante réforme du système éducatif à travers notamment l'instauration de l'Ecole Fondamentale au niveau de l'enseignement primaire et la réforme BMD (Baccalauréat- Mastère, Doctorat) au niveau de l'enseignement supérieur. Ces réformes étaient guidées par le fait que le Gouvernement était conscient du rôle considérable que l'éducation doit jouer pour le développement du capital humain dans la planification nationale.

Or, la valorisation de ce capital est tributaire de l'éducation et de la formation à travers un système éducatif cohérent et adapté aux réalités socioéconomiques du pays, pour être à mesure d'influer sur les autres piliers du développement. C'est ainsi que le Plan National du Développement 2018-2027 prévoit, dans son axe 5, le renforcement du système éducatif et l'amélioration de la qualité de l'éducation et de l'offre de formation pour fournir au pays le personnel qualifié et compétent dont il aura besoin dans les autres secteurs de la vie nationale.

Tout système éducatif doit être constamment repensé pour promouvoir une éducation qui fait acquérir à l'individu des connaissances, des aptitudes et des attitudes lui permettant de comprendre son environnement, de poursuivre son éducation et sa formation au sein de la société et de participer plus activement au développement économique, social et culturel de celle-ci.

Cependant, le système éducatif burundais est marqué par la démotivation du personnel enseignant et la mauvaise qualité des prestations de certains enseignants. Aussi, l'on constate un problème fondamental qui réside dans le fait que le système d'éducation et de formation est segmenté, sans ancrage en amont et en aval avec les secteurs économiques et sociaux.

Les Etats Généraux de l'Education envisagés au cours de l'exercice en cours sont susceptibles de trouver des pistes de solutions aux défis ci hauts identifiés. Ils traduisent donc l'engagement du Gouvernement du Burundi à repenser en profondeur son système éducatif afin de constituer un socle permettant d'atteindre à moyen et à long terme le développement durable de notre pays.

Son objectif est de contribuer à résoudre les problèmes identifiés qui enlissent le système éducatif burundais tout en proposant des stratégies de relance pour asseoir la qualité, l'efficacité et l'efficience du secteur de l'éducation à tous les niveaux.

Il convient de signaler que les derniers Etats Généraux de l'Education datent de décembre 2014.

Après analyse, le Conseil des Ministres **a reconnu la nécessité** de ces états généraux et a recommandé ce qui suit :

- Bien aligner les thématiques qui seront abordées au cours de ces états généraux ;
- Montrer l'objectif voulu à travers l'organisation de ces états généraux ;
- Associer les syndicats dans la préparation de ces états généraux ;
- Que les demandes d'explication soient adressées aux représentants des ministères qui avaient été désignés pour participer à la préparation de ces états généraux et qui ont refusé ou arrêté le travail en cours de route à cause du manque de perdiems.

8. **Note sur les modifications intervenues sur le tronçon Rond-Point Chanic (Pk 0+000) - Rond-Point Aéroport International Melchior Ndadaye de Bujumbura (Pk 5+300)**, présentée par la Ministre des Infrastructures, de l'Equipement et des Logements Sociaux.

La note avait pour but de donner les éclaircissements par rapport aux différentes recommandations formulées par le Conseil des Ministres du 23 juin 2021 sur une note relatant les différents changements intervenus sur le projet RN5 lot1 spécialement sur le tronçon Rond-Point Chanic (PK0+000) – Rond-Point aéroport international Melchior NDADAYE de Bujumbura (PK5+300) par rapport au contrat.

Après analyse des explications de la Note, il est **ressorti** ce qui suit :

- Le Plan d'aménagement de cette route accuse certaines lacunes mais l'exécution du projet a respecté le dossier d'appel d'offre ;
- Ceux qui ont élaboré le dossier d'appel d'offre doivent être mis devant leurs responsabilités et s'expliquer car ils ont mis en cause les intérêts de l'Etat;
- Il y a eu absence d'informations à la hiérarchie sur les conclusions des différentes réunions tenues avec la société qui exécute le projet ;
- Il faut que l'Etat cherche un financement pour l'aménagement des caniveaux et la construction du pont Mutimbuzi qui ne figuraient pas dans les termes de référence pour le mettre sur les normes et les standards de la chaussée ;
- La société qui exécute le projet doit mettre des balises visibles entre la chaussée et les pistes cyclables et pour pitétons sur les deux côtés ;
- La mesure de suspension des paiement des factures à l'entreprise qui a aménagé la route devrait être levée ;
- La route doit être ouverte pour la circulation car c'est cette circulation qui va permettre la détection de certains défauts de cette route ;
- Il faut interdire l'exploitation des champs aux côtés de cette route car le bouchage des caniveaux aux fins de l'irrigation de ces champs va contribuer à la détérioration de cette route ;
- Les grands projets devraient être préalablement soumis au Gouvernement pour validation.

9. Divers

Son Excellence le Président de la République a rappelé aux membres du Gouvernement de disposer toujours des projets à soumettre aux partenaires qui souhaitent appuyer dans le développement du pays.

Il a également demandé d'accélérer la finalisation des dossiers analysés en Conseil des Ministres et retournés, comme le terrain de l'ex FFB et celui de l'ex Marché Central de Bujumbura.

Il a en outre demandé de poursuivre la récupération des terres domaniales qui sont souvent utilisés à des fins autres que celles pour lesquelles elles ont été demandées ou qui ont été spoliées à l'Etat.

Son Excellence le Président de la République a par ailleurs demandé aux ministres en charge des finances et des infrastructures d'appuyer les constructions en cours au Palais de Kigobe.

Pour terminer, il a souhaité prompt rétablissement au Vice Président de la République.

Fait à Gitega, le 05 mai 2022

Le Secrétaire Général de l'Etat et Porte Parole

Prosper NTAHORWAMIYE

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération au Développement

Direction de la Communication

www.mae.gov.bi

Twitter: @MAEBurundi